

# Marche 2019025

## REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT — LOT 7 MENUISERIES EXTERIEURES —

# Avenant n° 2

#### **ENTRE:**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2020

d'une part,

#### ET:

Le titulaire du marché, l'entreprise COVERIS, sise - 35 Allée de Megevie – 33170	) GRADIGNAN -
SIRET 434 015 871 00032, représentée par :	
(Qualité, nom, fonction):	
	d'autre part.

## Vu:

- le marché 2019025 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 7 Menuiseries extérieures, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 16 novembre 2020

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT:

La modification altimétrique de la toiture des zones 1,2 et 3, la mise en œuvre de verres à couche, l'ajout d'un store manuel et la suppression des stores électriques de l'opération sont rendus nécessaires.

# **ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT:**

#### ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis 20-095 annexé.

#### ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

		montant initial	montant de l'avenant 2	montant après avt 2
Montant total HT		820 994,56 €	2 086,21 €	823 080,77 €
TVA	20,00%	164 198,91€	417,24€	164 616,15 €
Montant total TTC		985 193,47 €	2 503,45 €	975 696,92 €

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20201116-C33-11-2020-DE Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020

ARTICLE 3 -	<b>DELAI D'EXECUTION</b>
Le délai d'exéc	ution est inchangé.

Soit une augmentation de 0,25 %

# ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe(s).

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

EAIT	C ENI	1111	EVENADI	AIDE	ORIGINAL
FAII	ı FIV	$\mathbf{U}$	FXFIVIPI	AIRE	URIGINAL

A,	le,	A Niort, le,
Le titulaire		Le représentant légal de la CAN